



Concertation
Refondons l'École de la République

Contribution de la FAEN

Le système éducatif français traverse une crise liée aux évolutions de la société confrontée aux transformations économiques, sociales et technologiques qui s'accroissent.

Cette crise est aggravée par la **suppression massive de postes** intervenue depuis 2003.

Des réformes sont donc nécessaires mais nous devons veiller à ce que les remèdes ne soient pas pires que le mal.

La formation de la jeunesse constitue un enjeu majeur pour l'avenir de notre pays, c'est pourquoi la **Fédération Autonome de l'Éducation Nationale** et ses 9 syndicats membres se sont mobilisés sur cette concertation et formulent un ensemble de propositions articulées autour de quatre idées directrices.

- L'École de la République doit **prendre en charge tous les enfants** et les adolescents et permettre à chacun d'eux d'aller au maximum de ses possibilités.
- Le système éducatif doit permettre à **chaque élève d'accéder à la connaissance**, à l'éducation et à la culture, mais aussi de s'insérer dans la société et dans le monde du travail.
- Les métiers de l'éducation doivent être **valorisés**, mieux considérés et ceux qui les exercent **revalorisés** pour redonner aux professeurs le plaisir d'enseigner, aux personnels des autres catégories celui d'œuvrer au sein de la communauté éducative et permettre à l'École de jouer pleinement le rôle d'ascenseur social aujourd'hui en panne.
- Pour déceler précocement, cerner les causes et prendre en charge rapidement les difficultés des élèves, les professeurs doivent pouvoir faire appel aux membres **d'équipes pluriprofessionnelles de personnels spécialistes, formés et recrutés en plus grand nombre** (professeurs spécialisés, psychologues, orthophonistes, assistantes sociales, infirmières, médecins scolaires...).

LA PRIORITÉ DONNÉE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

La maîtrise des moyens universels de communication est indispensable à l'acquisition des autres savoirs et savoir-faire: la lecture et la compréhension de ce qu'on lit, l'expression orale, l'écriture, les principaux modes opératoires en mathématiques, le raisonnement, la

familiarisation et l'utilisation des technologies informatiques de communication. C'est à l'école que se construisent pour la grande majorité des élèves ces apprentissages

Leur acquisition **dès l'école primaire** constitue donc une priorité absolue car ils sont indispensables pour assimiler des connaissances et suivre avec profit la scolarité au collège puis au lycée.

C'est la raison pour laquelle cette priorité doit être donnée à l'école primaire. Mais ce **recentrage sur les apprentissages fondamentaux** n'est possible qu'en réduisant la dispersion actuelle des activités (histoire des arts, l'orchestre à l'école, les concours, les projets divers et variés, etc.). Ces activités ont toute leur place sous forme d'accompagnement éducatif ou d'ateliers périscolaires.

La **détection précoce** et systématique des difficultés des élèves dans les apprentissages fondamentaux doit être organisée très tôt et une prise en charge adaptée doit être prévue avec l'aide d'équipes pluriprofessionnelles.

Cette priorité doit également être budgétaire car les sommes consacrées par la France à ses écoliers sont **nettement inférieures** aux moyennes de l'OCDE.

LA REDÉFINITION DU SOCLE COMMUN

Les différentes interventions faites en séance montrent qu'il n'y a pas consensus, ni sur le principe, ni sur la définition, ni sur l'évolution du « socle commun ».

Certains préconisent de réduire le contenu des futurs programmes au seul socle commun. Or, le socle commun contient actuellement les connaissances et les compétences que tous les élèves, y compris ceux qui sont en grande difficulté, doivent avoir assimilées à la fin de la scolarité obligatoire. Une partie des connaissances contenues dans les actuels programmes ne figure pas dans le « socle commun ». Elle disparaîtrait.

Que deviendraient alors les élèves qui suivent normalement, sans difficulté particulière ? Pour fuir l'ennui, devraient-ils se faire scolariser dans les établissements publics les plus prestigieux, qui ont des stratégies de contournement des règles qui ailleurs s'imposent, ou dans l'enseignement privé ?

L'Ecole de la République doit être véritablement l'Ecole de tous, celle des élèves rencontrant des difficultés comme celle de ceux qui n'en ont pas **afin d'assurer la cohésion de la Nation.** Pour ces derniers, les programmes doivent aller bien **au-delà** du « socle commun ».

Comme la très grande majorité des professeurs du second degré nous sommes opposés à la constitution « d'écoles ou d'établissements du socle » **regroupant le collège et les écoles d'un même secteur scolaire** et à la création de conseils pédagogiques communs.

Nous ne voulons pas davantage du **remplacement des modalités actuelles du Diplôme National du Brevet par un « brevet de compétences »** dont le « livret personnel de compétences » (LPC) nous a donné un avant-goût. Nous demandons **la suppression** de cette caricature bureaucratique, extrêmement lourde et chronophage pour les enseignants, sans aucun bénéfice pour les élèves et leur famille.

LA RÉNOVATION DU COLLÈGE

C'est l'**échec du collège unique aujourd'hui patent** qui est en filigrane derrière toutes les propositions de réforme du collège. 37 ans après sa création par la loi il existe **deux filières distinctes** : la SEGPA qui prend en charge, avec un certain succès, les élèves en très grande difficulté et les autres classes de collège.

Dans ces autres classes, la suppression systématique, année après année, de toute forme de prise en charge différenciée des élèves (classes d'insertion, CPPN, classes passerelles, 4^e et 3^e techno, etc.) a créé **un collège uniforme, incapable d'assurer la démocratisation qualitative de la scolarité obligatoire.**

Pour la FAEN et ses syndicats, le collège ne doit être **ni le simple prolongement de l'école primaire** (« socle commun ») **ni seulement l'antichambre du lycée. Le collège est le cycle central de l'enseignement scolaire** où se consolident et s'approfondissent les acquis de l'école, où se découvrent les connaissances disciplinaires, les méthodes de travail, où s'élaborent les projets d'orientation, bref où se prépare la poursuite d'études dans l'une des différentes sortes de lycées.

Pour prendre en charge les élèves les plus en difficulté, les enseignants du collège doivent pouvoir s'appuyer sur **des équipes pluriprofessionnelles** pour détecter l'origine, parfois ancienne et profonde, des difficultés constatées et **disposer des moyens permettant d'intervenir rapidement en petits groupes.**

Nous réclamons également non pas la création de filières étanches, mais la mise en place de **modalités de prise en charge diversifiées**, notamment la création de **4^e découverte professionnelle 6 heures, implantées en lycée professionnel.** Elles accueilleraient des élèves motivés et volontaires qui conserveraient leur statut de collégien jusqu'à 16 ans et pourraient retourner au collège s'ils constatent qu'ils se sont trompés d'orientation, créant ainsi un véritable droit à l'essai.

Les élèves que le collège accueille ont des personnalités et des niveaux très différents. Seules de telles modalités de prise en charge diversifiées à partir de la classe de 4^{ème} sont susceptibles, en prenant en compte ces différences, de **réduire l'échec scolaire** et de **raccrocher** ceux qui rejettent l'enseignement général seul dispensé au collège.

LE LYCÉE DE LA RÉUSSITE

Tous les lycées, qu'ils soient polyvalents, généraux et technologiques, professionnels, ou encore labellisés lycées des métiers doivent donner la possibilité aux élèves sortant du collège **d'acquérir les bases nécessaires** soit à la poursuite d'études supérieures, soit de s'insérer dans le monde du travail et de permettre à tous de devenir des citoyens responsables occupant toute leur place dans la société.

Pour atteindre ces objectifs, la FAEN demande :

- le **maintien de programmes nationaux** pouvant, dans une certaine mesure pour les départements et communautés d'outre-mer, prendre en compte les spécificités historiques et géographiques locales. Ils doivent fixer des objectifs de savoirs et de savoir-faire en liaison avec les cycles et en corrélation avec l'examen terminal ;

- **le maintien du palier d'orientation** en fin de seconde générale ;
- un **cycle terminal jouant son rôle** de préparation à l'examen final, à l'acquisition de la citoyenneté et à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ;
- la mise en place de **véritables passerelles** entre les voies générale, technologique et professionnelle et de modules de remise à niveau assurant la réussite de ces réorientations en cours de formation.

L'objectif affiché de faire obtenir le baccalauréat au plus grand nombre était certes louable mais la méthode utilisée (abaissement des exigences) pour atteindre cet objectif l'est, elle, beaucoup moins. Mieux vaut un bac réussi par le travail et qui ouvre de réels débouchés qu'un bac bradé qui ne sert guère qu'à s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

La FAEN demande le retour à un véritable **examen national de cycle terminal** marquant ainsi la fin des études secondaires et attestant d'un niveau de savoirs et de savoir-faire indispensable à la poursuite d'études supérieures fructueuses.

Etre bachelier doit redevenir une fierté pour le lycéen, le résultat d'un travail, d'une réussite scolaire et non un simple certificat de fin de scolarité.

LA VALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

La FAEN demande que des mesures concrètes soient enfin prises pour **valoriser l'image des formations professionnelles** :

- orientation vers les formations professionnelles sur des critères de motivation, d'aptitudes et de compétences,
- mise en place de véritables passerelles (dotées des moyens matériels et humains nécessaires) entre les voies générale, technologique et professionnelle facilitant les réorientations ainsi que les poursuites d'études ou de formations,
- l'élaboration de cursus de formations professionnelles permettant au détenteur d'un diplôme professionnel soit de s'insérer dans le monde du travail, soit de poursuivre sa formation,
- le versement d'une indemnité pour les jeunes qui choisissent certaines filières de la voie professionnelle afin de compenser le coût plus élevé de la scolarité lié à l'achat d'équipement ou d'outils (hôtellerie...).

L'amélioration de l'orientation vers les formations professionnelles postule que soit améliorée la double adéquation **vœux des élèves/formations** proposées et **formations proposées/débouchés**. Dans ce but, la FAEN demande que le ministère du travail publie, chaque année, les prévisions à court, moyen et long termes des besoins en recrutement de chaque branche professionnelle.

LA PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Il s'agit d'un phénomène multi-causal (personnel, familial, institutionnel, niveau scolaire) qui peut intervenir dès l'école primaire.

Il faut savoir décoder les signaux parfois très précoces dans le comportement, le travail et les résultats des élèves. La FAEN propose :

- la **détection** rapide des difficultés et leur prise en charge immédiate dans des groupes à effectifs réduits avec un horaire renforcé ;
- le développement de **l'aide au travail personnel** pour les élèves qui ne trouvent pas dans le milieu familial l'aide nécessaire ;
- la mise en place au Collège des **voies diversifiées** permettant de prendre en charge les élèves dans leur diversité et permettre à certains de passer davantage de temps dans chaque cycle d'enseignement ;
- de **valoriser** la voie professionnelle ;
- d'offrir aux élèves motivés et volontaires un « **droit à l'essai** » (voir paragraphe suivant sur l'orientation) ;
- la mise en place de véritables **passerelles** entre les 3 voies des lycées facilitant les réorientations. Il faut construire une réversibilité des parcours.

LE SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION

L'orientation, est un processus **long et continu** qui a pour objectif de permettre à l'élève de construire progressivement son parcours scolaire et son insertion professionnelle. Elle combine l'observation des élèves, leur large information et préparation ainsi que celle de leur famille, la réflexion puis la décision.

La FAEN demande que les élèves reçoivent progressivement **dès la classe de 5^{ème}** une information complète sur les cursus scolaires, les métiers et leurs débouchés, véritable préparation à l'orientation choisie plutôt que subie.

Les contenus généraux et le cadre de l'éducation à l'orientation doivent être fixés par le **Ministère** avec plus de précision. Pour l'essentiel, l'orientation doit être conduite par **l'équipe éducative**, au contact quotidien des élèves, **en liaison avec les C.O.Psy** dont un horaire minimum de présence auprès de chaque classe devrait être fixé. Cela implique la **création des postes** et le **recrutement** des personnels nécessaires.

Les élèves motivés et volontaires doivent pouvoir bénéficier d'un véritable « **droit à l'essai** » permettant la découverte professionnelle en lycée professionnel, en classe de **4^{ème} DP6**, tout en conservant le statut de collégien (et donc la possibilité de retourner en collège jusqu'à 16 ans). Ce droit à l'essai constituerait une avancée pour une orientation choisie vers les formations professionnelles.

L'instauration de **parcours diversifiés** de scolarité et une plus grande modularité du temps passé dans chaque cycle d'enseignement permettraient à des élèves plus lents, ou souhaitant effectuer des stages de sensibilisation ou de découverte, de sortir de la seule alternative passage de classe ou redoublement.

La FAEN demande la **suppression du passage automatique en classe supérieure**, rendant ainsi aux professeurs et aux conseils de classe leurs prérogatives en la matière, par des décisions prises en collégialité.

LE RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE, CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE

Les enseignements artistiques souffrent d'une **dévalorisation** à plus d'un titre.

Nous demandons que leur place soit reconsidérée au travers d'une **quotité horaire supérieure** et que les conditions pratiques de leur déroulement soient optimisées avec un allègement des effectifs pris en charge (*exemple : au collège l'enseignement se déroule à classe complète sur une heure hebdomadaire. Pour la plupart des professeurs cela représente plus de 450 élèves par semaine...*).

Les professeurs des disciplines artistiques restent cependant très attachés à ce que leur enseignement reste **obligatoire** sur la durée de la scolarité. Cette continuité, assurée à tous, constitue la seule garantie d'une égalité de traitement pour les élèves. En effet, si les collectivités territoriales ou autres partenaires proposent des activités extrascolaires, celles-ci restent soit élitistes, soit inégalitaires compte tenu des distorsions des ressources locales.

L'institution scolaire est fortement incitative à la pédagogie de projet. Ses bénéfices ne peuvent pas être niés dans certaines disciplines. Ce n'est que dans le cadre du **volontariat** ainsi que dans le respect de leurs statuts et de leurs obligations de service que l'adhésion des professeurs des disciplines artistiques sera obtenue.

Enfin, la FAEN est favorable à une **approche pluridisciplinaire** dans les disciplines scientifiques, fondée sur un travail d'équipe librement consenti au sein de laquelle chaque spécialiste apporte son expertise et ses compétences disciplinaires spécifiques. Par contre, nous rejetons catégoriquement l'expérience de **l'Enseignement Intégré de Science et Technologie**.

En effet, pour la FAEN, les formations universitaires, notamment en SVT et en technologie, sont radicalement différentes, basées sur la démarche scientifique pour les unes et la démarche de projet pour l'autre.

DES RYTHMES ÉDUCATIFS ADAPTÉS

Le rôle des experts est de définir **ce qui est souhaitable**, celui des représentants des personnels consiste à définir le **possible** compte tenu des intérêts divergents qui s'expriment et de veiller à la préservation des conditions de travail des personnels.

La FAEN considère que la notion d'**apprentissage** est centrale à l'école : l'enfant va à l'école essentiellement pour **apprendre**. Nous sommes hostiles à la diminution des

horaires d'enseignement disciplinaire qui transférerait sur les collectivités locales et les familles aux ressources très inégales la part correspondant au désengagement de l'Etat.

Raccourcir la durée des congés d'été pour compenser la diminution de la charge de travail quotidienne et hebdomadaire des élèves, conduirait à **augmenter sensiblement l'horaire de travail des enseignants** (nombre de classes et d'élèves pris en charge chaque semaine et **deux semaines de travail en plus**).

Les personnels administratifs et de direction verraient la durée de leurs **congés réduite**.

En outre, cette mesure aurait de lourdes conséquences pour les **familles** (moins d'étalement des vacances, familles recomposées ...).

La FAEN rejette tout aussi catégoriquement le **zonage des congés d'été** jadis expérimenté et qui s'est soldé par un fiasco : **difficultés à organiser des examens nationaux** dans toutes les académies en même temps, **risques d'absentéisme** des élèves déjà constatés par le passé, **raccourcissement des congés** pour les personnels qui préparent et encadrent les examens ...

La FAEN qui n'est pas hostile par principe à la semaine de 4 jours estime que le rythme de vie des élèves est largement conditionné par le **rythme de vie et de travail de leurs parents**, par les contraintes des transports scolaires. C'est donc sur ces niveaux que la réflexion doit porter.

UNE ÉCOLE ATTENTIVE À LA SANTÉ DES ÉLÈVES

Pour veiller à la santé des élèves, il convient avant tout de **recruter des infirmières et des médecins scolaires** car le sous-effectif actuel est alarmant et ne permet absolument pas de répondre aux besoins. Pour attirer les personnels de santé vers l'éducation nationale, la revalorisation de leur carrière est indispensable.

Une véritable politique de **prévention** est nécessaire ; pour cela il convient de mieux former l'ensemble des équipes éducatives. Le fonctionnement des CESC, trop formel, doit être complètement repensé.

Une meilleure promotion de la santé ne pourra se faire sans un travail de complémentarité renforcé entre les différents services (vie scolaire, social, médical, psychologie...).

Des moyens financiers supplémentaires sont pour la FAEN nécessaires pour promouvoir une véritable politique de prévention dans le domaine de la santé.

UN ACCOMPAGNEMENT EFFICACE POUR LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Si les objectifs de la **Loi du 11 février 2005** étaient ambitieux, les moyens n'ont pas suivi ou très peu et le bilan de l'application de cette loi est mauvais.

Les collègues scolarisant en classe ordinaire des élèves handicapés doivent recevoir une **formation** adaptée et être accompagnés régulièrement par les enseignants référents et

ressources, dont le nombre de postes doit être augmenté de toute urgence, en scindant les niveaux primaire et secondaire.

Les **AVS** et **EVS** doivent être formés correctement. Compte-tenu de leur investissement et de leur motivation, ces postes doivent devenir un **réel métier** avec un recrutement de personnels pérennes dans l'intérêt des élèves afin de répondre à leurs besoins.

Les **CLIS** et **ULIS** doivent être multipliées, et étendues à l'ensemble du second degré. Les compétences à acquérir doivent être définies selon les besoins et le projet (scolaire et de vie) de l'élève et non seulement comme un empilement de savoirs.

En ce qui concerne les troubles des apprentissages, un **dépistage** doit être fait le plus tôt possible par des professionnels de la santé, sur avis des enseignants, suivi d'un dispositif de **prise en charge**.

Pour la FAEN et ses syndicats, le gouvernement doit tenir les engagements pris. Une scolarité en établissement ordinaire ne doit pas être seulement conditionnée par les moyens disponibles (accompagnement, transport, aide(s) technique(s),...).

UN CLIMAT SCOLAIRE APAISÉ

La FAEN estime que la violence dont sont victimes les élèves comme les personnels a atteint des **proportions inadmissibles** dans de nombreux établissements et rappelle que l'éradication de la violence constitue l'une des conditions essentielles de la réalisation de l'égalité des chances.

L'absentéisme des élèves, les incivilités, les violences et le faible niveau des connaissances sont des facteurs perturbant le climat des établissements. Pour y remédier, il faut **agir simultanément** sur :

- la stabilité des personnels enseignants et non enseignants ;
- leur formation ;
- le rôle et les missions des personnels de direction ;
- la restauration de l'autorité des professeurs et des adultes en général ;
- la responsabilisation des élèves, par des sanctions adaptées lorsque la prévention a échoué, et des familles à qui incombe en priorité l'éducation de leurs enfants.

De même il est important de bien mesurer l'impact de la réforme du bac. pro. en 3 ans et de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique ainsi que de la taille des établissements. La FAEN demande que les lycées accueillent 1 000 élèves maximum et les collèges 600 élèves. C'est une mesure essentielle pour améliorer le climat scolaire.

Il est nécessaire pour la FAEN de mettre en place en collège des structures diversifiées offrant aux élèves absentéistes, décrocheurs ou en rejet de l'enseignement général seul dispensé au collège, d'autres modalités de prise en charge.

La FAEN rappelle que la lutte contre l'absentéisme passe par des **équipes éducatives** en nombre suffisant, stables et formées.

LA VIE SCOLAIRE ET L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

La FAEN rappelle l'importance de la vie scolaire dans l'**acquisition de la citoyenneté** et demande des mesures fortes pour qu'elle puisse pleinement remplir son rôle.

Il convient, par exemple que les heures de vie de classe (10heures / an) soient rémunérées sous forme d'**HSE** aux personnels de différentes catégories volontaires pour les effectuer.

De même, la FAEN demande le développement des équipes éducatives dans les EPLE bénéficiant de l'appui des équipes pluriprofessionnelles évoquées précédemment.

Nous rappelons l'importance de la **formation** des délégués de classe et de la **participation** des élèves lors de l'élaboration du projet d'établissement comme du règlement intérieur.

De même, le levier de l'E.C.J.S (Education Civique Juridique et Sociale) doit être mieux utilisé car c'est un outil important pour développer la citoyenneté.

Lors de la concertation la FAEN a demandé avec insistance que, dans le cadre de la formation à la citoyenneté, il soit rappelé que si les élèves ont des droits, ils ont aussi des devoirs.

La FAEN a également rappelé son **opposition** au « projet vie scolaire » rattaché au projet d'établissement. En effet, celui-ci repose uniquement sur le CPE, son application n'est pas possible en l'état vu le manque de formation et de stabilité des personnels composant l'équipe vie scolaire.

UNE GRANDE AMBITION POUR LE NUMÉRIQUE

Une grande ambition est en effet nécessaire. Elle suppose un véritable **plan d'action** comportant des mesures destinées aux élèves, aux personnels et aux établissements.

Il faut assurer le plein accès aux ressources numériques (matériels, logiciels, ressources, connexion haut débit) et à l'**Espace Numérique de Travail** à tous les élèves et professeurs dans l'enceinte de l'établissement.

La FAEN demande également que la **formation initiale** intègre un volet sur les usages et les pratiques du numérique, plutôt qu'un C2I2E obsolète, et la mise en place d'une réelle formation continue qualifiante ainsi que l'accompagnement des professeurs dans leurs pratiques.

Nous estimons qu'il faut laisser aux professeurs le **libre choix des méthodes pédagogiques** d'apprentissage, le numérique n'est qu'un outil au service des enseignants dont le rôle consiste à apprendre aux élèves à faire le tri entre les informations qu'ils reçoivent de sources diverses et à structurer ces savoirs.

Nous demandons la création d'une **indemnité d'équipement** destinée à l'achat des divers matériels, consommables et à l'abonnement à un fournisseur d'accès internet dont un professeur a besoin pour préparer ses cours et remplir les nombreuses tâches administratives avec des applications externalisées.

Il nous paraît indispensable de prendre réellement en compte les nombreux problèmes de maintenance informatique qui se posent dans bon nombre d'établissements. Nous demandons l'élaboration d'un **cahier des charges national** d'équipements nécessaires au bon fonctionnement des établissements à l'intention des collectivités locales pour rétablir l'équité entre eux car on constate des disparités importantes.

Enfin, il faut généraliser et faciliter, sans imposer, l'utilisation des logiciels et des ressources numériques « open source » libres de droit et instituer **l'exception pédagogique** dispensant du paiement de droits pour l'utilisation de ressources numériques et créer des bases de données documentaires propres à l'Education nationale.

UNE ÉCOLE PLUS JUSTE POUR TOUS LES TERRITOIRES

Depuis les premières **lois de décentralisation** entrées en vigueur en 1986, les collectivités territoriales ont construit, rénové et donné des moyens supplémentaires aux collèges et aux lycées. Mais, parallèlement, cette nouvelle situation a engendré des disparités entre les départements ou les régions qui n'ont pas toutes les mêmes ressources ni les mêmes priorités dans la gestion de leur budget.

Il est établi que pour les lycées qui dépendent des régions, les **disparités** de sommes consacrées aux lycéens vont de 1 à 2, de 1 à 3 pour les collèges qui dépendent des départements, et de 1 à 10 pour les écoles gérées par les municipalités.

La FAEN demande une péréquation entre les ressources des collectivités et une égalité de traitement entre leurs personnels (indemnités, avantages sociaux...). Mais il restera des disparités liées aux **choix politiques** faits par leurs responsables. Or, dans un Etat unitaire, les différences ne doivent pas nécessairement être source d'inégalités.

De plus, la désectorisation est un **frein à l'égalité** des territoires. En effet, des établissements « ghetto » apparaissent. Des zones qui étaient déjà défavorisées le sont encore plus.

L'acte 3 de la décentralisation (formation professionnelle, orientation, ...) annoncée réintroduirait les mêmes disparités que dans le financement scolaire. Nous n'y sommes donc pas favorables. Nous ne serions pas davantage favorables au transfert des personnels administratifs en charge de la gestion des établissements.

UNE GOUVERNANCE RÉNOVÉE

La gouvernance du système éducatif correspond aux méthodes et moyens avec lesquels les différents niveaux, services et établissements sont gouvernés pour **atteindre les objectifs** qui leur sont fixés.

Dans un établissement scolaire la « gouvernance » est en principe bicéphale.

- **l'équipe de direction** représente la hiérarchie de l'institution, chargée de faire respecter l'application de la législation et de la réglementation par tous, elle est le supérieur hiérarchique des personnels ;

- **les instances de consultation** (conseil pédagogique...) ou de décision et de consultation (conseil d'administration) associent les représentants des différents membres constituant la communauté éducative à certaines décisions.

Les personnels constatent parfois des abus de pouvoir, certains conseils d'administration fonctionnent comme de simples **chambres d'enregistrement**, des professeurs membres de conseils pédagogiques ne sont pas désignés par leurs pairs, et des commissions ou conseils consultatifs émettent des avis qui ne sont jamais entendus ni suivis d'effets. Les CA sont simplement informés de contrats d'objectifs à la négociation desquels ils n'ont pas été associés.

Le renforcement de la « gouvernance » réduit d'autant l'espace d'initiative personnelle dont chaque fonctionnaire dispose pour l'accomplissement de ses missions. Les statuts des personnels perçus par certains responsables comme une source d'inertie constituent le seul rempart dont disposent nos collègues pour défendre cet espace d'initiative personnelle et leurs conditions de travail qui n'ont cessé de se dégrader et de s'alourdir ces dernières années. C'est la raison pour laquelle la FAEN les défendra.

Pour nous le ministère devrait commencer par faire en sorte que **les avis consultatifs soient davantage pris en compte**, y compris au niveau ministériel, que **le CA ait à voter le contrat d'objectifs**, que les professeurs désignent leurs représentants au conseil pédagogique.

Pour des raisons d'égalité de traitement due aux usagers comme aux personnels, l'autonomie d'un service ou d'un établissement doit être strictement **précisée et encadrée** par des **règles nationales**.

Le caractère irréprochable de leur hiérarchie contribue également à l'implication des personnels dans la mise en œuvre des décisions.

L'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE REPENSÉE

L'évaluation du système éducatif est réalisée selon 3 niveaux distincts s'ajoutant à l'évaluation individuelle des personnels : ministériel, académique, établissements.

- Ce sont les corps d'inspection (IGEN, IGAEN) qui ont la charge d'évaluer les politiques mises en place afin d'assurer **le suivi permanent de la politique éducative**.

La FAEN estime que, dans un système aussi déconcentré et décentralisé que le nôtre, il est indispensable que, dans un souci de **transparence** la plus large possible, **tous les rapports** de ces Inspecteurs soient, **sans aucune exception**, mis à la disposition du public le plus vaste.

C'est ainsi que sera instaurée une **nouvelle relation de confiance** entre l'Ecole et la Nation.

- Dans les académies, le corps des IPR-IA remplit la même fonction.

- Dans les établissements, la **contractualisation** entre chaque EPLE et l'autorité académique est obligatoire depuis la loi d'orientation pour l'école de 2005.

La FAEN estime que les **contrats d'objectifs** qui stipulent les objectifs à atteindre par chaque établissement doivent être votés par le conseil d'administration qui doit être associé à son élaboration.

Nous demandons par ailleurs qu'une **évaluation de la réussite** de ces contrats d'objectifs soit réalisée et portée à la connaissance du CA qui formule ses observations avant l'élaboration du suivant.

Concernant l'évaluation des personnels, la FAEN rappelle qu'elle doit être effectuée selon des barèmes nationaux et dans la plus grande transparence et renvoie à sa contribution en page 14 de cette note.

LES PARENTS PARTENAIRES DE L'ÉCOLE

Les familles attendent beaucoup de l'École mais parallèlement toutes ne reconnaissent pas l'utilité du rôle joué par l'institution et ses personnels dans des conditions de plus en plus difficiles.

Rappelons que les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants et doivent à ce titre leur apprendre les règles de vie en société, la citoyenneté et le respect des personnes et des biens.

Ces règles qui fondent le vivre ensemble doivent également être rappelées, renforcées et appliquées à l'École. Cette contribution du système éducatif à l'éducation des jeunes doit être fixée dans un **cadre national** car les personnels ne sont pas des auxiliaires des parents obéissant à leurs ordres.

Les parents sont donc des partenaires privilégiés de l'école. Mais ce partenariat doit être exigeant en ce qui concerne le respect de leurs obligations.

UNE VRAIE FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Les formations initiale et continue doivent avoir pour seul objet de fournir aux enseignants les outils et connaissances dont ils ont réellement besoin pour exercer leur profession, de leur fournir **un large échantillonnage de méthodes pédagogiques**, sans en privilégier aucune, afin de permettre aux professeurs d'exercer leur liberté pédagogique.

Formation initiale

La préprofessionnalisation, optionnelle, doit être proposée aux étudiants, **dès la première année de préparation de la licence**. Ces modules pourraient être pris en compte pour valider les diplômes universitaires.

La FAEN préconise **le passage du concours après la licence** et en fin de M1 pour l'agrégation **suivi de deux années (une pour les agrégés) de formation professionnelle rémunérées** et débouchant sur l'attribution du Master.

Pour garantir une meilleure qualité de formation, la FAEN demande une **alternance** entre l'établissement d'exercice et l'Université qui doit être régulière pour lier plus intimement les formations théorique et pratique.

Une **adaptation régulière des concours** et de leurs contenus aux évolutions des métiers est nécessaire tout en conservant **une place majeure aux contenus disciplinaires et à leur transmission**. La FAEN demande de **multiplier les stages** progressivement tout au long du cursus universitaire et de la préprofessionnalisation.

- **Dès la licence**, des stages accompagnés à hauteur de 2 heures / semaine au second semestre et en binôme,
- **En Master 1**, avec le statut d'élève-professeur 1^{ère} année rémunéré avec cotisation pour la retraite (accompagné, seul, sur 2 semestres),
- **En Master 2**, avec le statut d'élève-professeur 2^{ème} année rémunéré avec cotisation pour la retraite (stages en responsabilité sur 1/3 de l'année.) ; **pour les agrégés** avec le statut d'élève-professeur, rémunéré avec cotisation pour la retraite (stages en responsabilité sur 1/3 de l'année),
- **L'année de professeur-stagiaire** à l'issue de l'obtention du master : 9 heures en responsabilité et 9 heures de formation professionnelle théorique,
- **La première année de titularisation** : 3 heures de décharge pour formation professionnelle initiale prolongée,
- **La deuxième année de titularisation** : 17 heures de cours + 1 heure de décharge pour formation professionnelle.

La FAEN demande que les stagiaires soient **affectés selon la présence d'un tuteur** (volontaire pour l'être, rémunéré et bénéficiant d'une décharge de service). Nous demandons aussi que la formation porte sur la gestion de groupes, les situations de crise, la législation et la réglementation, les règles de sécurité et de responsabilité.

Formation continue

La FAEN dénonce le **déficit de formation** dans l'Education nationale, préjudiciable à l'efficacité du système éducatif.

Notre organisation se prononce pour une formation continue **ambitieuse et certifiante, tout au long de la carrière** pour répondre aux contraintes évolutives du métier. La FAEN demande la définition d'une formation continue conçue comme une **formation initiale prolongée**.

Nous demandons le bénéfice d'une **décharge de service** pour tout personnel changeant de **discipline** pour suivre une véritable formation continue, prise sur le temps de travail ainsi que l'**augmentation du contingent des congés de formation professionnelle**.

DES MISSIONS REDÉFINIES POUR DES PERSONNELS RECONNUS

Pour la FAEN, la première mission des professeurs est **de transmettre des savoirs et des savoir-faire**. Le cœur du métier est ce qui se fait **en classe**. Notre métier consiste à instruire et à éduquer mais l'éducation ne doit pas se faire au détriment de l'instruction qui doit rester la priorité.

La FAEN demande la définition pour les professeurs de toutes les disciplines (y compris l'EPS), en lycées et en collège d'un **service hebdomadaire de 18 heures (15 heures pour les agrégés)** dont **1/6°** sera consacré à la concertation des équipes pédagogiques et disciplinaires, à l'information des élèves, à l'aide qui doit leur être apportée pour assurer un suivi personnalisé de leur travail **sans remettre en cause le paiement de l'ISOE part fixe**.

La FAEN demande l'attribution **d'une heure de décharge de service** à chaque professeur principal pour lui permettre d'assurer les nombreuses tâches supplémentaires qui lui ont été imposées ces dernières années **sans remettre en cause le paiement de l'ISOE part modulable**.

La FAEN réaffirme son **opposition résolue** à l'imposition du « remplacement de courte durée » qui aggrave les conditions de travail et ne constitue qu'une garderie éducative. La FAEN demande une revalorisation financière significative de la fonction enseignante pour rendre le métier attractif et rappelle que cette revalorisation ne devra être subordonnée **ni à un allongement du temps de travail, ni à une multiplication des tâches, missions et responsabilités**.

L'exercice de la bivalence doit être fondé sur le **volontariat**, donner lieu à une formation et être valorisé financièrement en raison de la charge de travail qu'il entraîne.

Pour la FAEN, l'exercice d'un métier aussi difficile doit inspirer **le respect et la reconnaissance morale de la Nation**.

UNE NOUVELLE ÉVALUATION DES PERSONNELS

La FAEN demande le maintien, pour les professeurs, **de la séparation entre note administrative (/40) et pédagogique (/60)**, une note administrative proposée par l'équipe de direction et non le seul chef d'établissement, une évaluation pédagogique faisant suite à une **inspection en situation** ; cette inspection sera réalisée dans un esprit de dialogue et de conseil à rythme régulier identique quelles que soient les disciplines. L'inspection doit avoir pour seul but d'évaluer les **compétences disciplinaires et la transmission des savoirs et savoir-faire** ainsi que leurs évolutions.

L'évaluation et la notation des personnels non enseignants pourraient également faire appel aux avis de corps d'inspection, notamment pour certaines tâches (action du gestionnaire en faveur du bien-être des élèves, qualité d'accueil de l'établissement ...) afin que l'appréciation de leur manière de servir ne soit pas monolithique.

La FAEN dénonce **les dérives** actuelles du système de promotion dit « au mérite », causes d'injustices entraînant amertume, dépit et démotivation, qui entrave la liberté pédagogique des professeurs et favorise l'arbitraire. La FAEN réclame la **suppression** des avis chef d'établissement et corps d'inspection portés dans le cadre du barème pour

l'accès à la hors classe et la réunion de CAPA de contestation pour les avis portés dans le cadre des listes d'aptitude.

Tout fonctionnaire ayant accompli une carrière complète doit pouvoir accéder à **l'échelon terminal de son corps**.

LES CONCLUSIONS DE LA FAEN

Une refondation de l'ensemble de l'enseignement scolaire constitue un **objectif très ambitieux** qui ne peut être atteint sur la durée qu'en motivant et en dynamisant les équipes pédagogiques, éducatives et administratives lassées de **l'empilement de pseudo-réformes** qui ont dégradé notre système éducatif.

Une refondation, et même plus modestement une réforme, ne peut réussir sans la motivation ou contre l'avis des personnels.

La FAEN espère que les rédacteurs du rapport et le ministre de l'Education nationale tiendront compte des demandes exprimées par des organisations syndicales qui, sur plusieurs sujets, représentent **la majorité** des personnels concernés.

La FAEN attire également l'attention du ministre sur la nécessité de **valoriser les métiers** de l'enseignement, de l'éducation, de l'administration et de **revaloriser les salaires** de ceux et celles qui les exercent.

Paris, le 4 octobre 2012.